

Avis adopté

Séance plénière du 23 avril 2024

Articulation des temps de vie professionnel et personnel : de nouveaux défis

Déclaration du groupe Santé et Citoyenneté

Le groupe Santé et Citoyenneté a voté pour cet avis.

Les préconisations de ce d'avis ont pour objectif le meilleur équilibre possible des temps de vie professionnel et personnel, indispensable au bien-être de toutes et tous mais aussi à la qualité du travail. Le débat sur la semaine de 4 jours ou la semaine en 4 jours n'est que la partie immergée de l'iceberg d'une véritable réflexion sur les temps de vie. La crise sanitaire a été l'un des révélateurs des mutations en cours qui bouleversent le monde du travail et ses modèles d'organisation et qui interrogent la question de l'articulation des temps de vie professionnel et personnel.

Pour le groupe Santé et Citoyenneté, la situation des personnes handicapées, celle des femmes, la place des aidants –qui sont souvent des aidantes–, et celle des bénévoles, méritent une attention particulière car elles posent la question des conditions de vie dans et hors du travail et plus largement de leur place dans la société.

En ce qui concerne plus particulièrement les actifs qui sont en situation de handicap dans leur environnement professionnel, cet équilibre recherché, leur bien-être et leur émancipation dans le droit commun dépendent d'un pré-requis avec lequel notre pays semble fâché, c'est celui de l'accessibilité des lieux de travail. Le chantier réglementaire qui est enfin engagé 18 ans après la loi du 11 février 2005 en est d'ailleurs l'opportunité si nous faisons collectivement les bons choix. L'autre réforme engagée, celle des ESAT, les établissements ou services d'aide par le travail, doit également y contribuer même si les travailleurs concernés n'accèdent pas encore en 2024 au statut de salarié.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont d'autant plus révélées dans le monde du travail et son organisation. La récente étude publiée par la DREES autour de la parentalité et du genre "met en évidence que ce sont principalement les mères qui portent l'articulation entre vies familiale et professionnelle au sein des couples". En effet, les charges domestiques et familiales (enfants et personnes à charge) restent encore principalement assumées par les femmes, d'autant plus dans le cas des familles monoparentales. Comme l'avis le propose, si des mesures de soutien à la parentalité, à la garde d'enfants ainsi que l'extension du congé proche aidant sont susceptibles d'améliorer la répartition des charges, c'est d'abord par l'éducation à l'égalité et à la mixité des métiers et par la prise de conscience collective que cet impératif d'équilibre sera réellement et durablement amélioré.

Enfin, vitalité de la vie démocratique et engagement bénévole sont indissociables. C'est pourquoi le groupe Santé et Citoyenneté, soutient toutes les mesures de reconnaissance et de valorisation permettant à toutes et tous de prendre le temps de cet engagement.